

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 03/12/2024 - 162415 - 2023 B 34730 - 978 778 215 - A PUBLISHER

A PUBLISHER

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 20 000 €
SIEGE SOCIAL : 6, RUE DE SOLFERINO - 75007 PARIS

978 778 215 RCS PARIS

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 01/03/2024

Les soussignés :

- Monsieur Paul-Evence COPPEE,
- Monsieur Guillaume COPPEE,
- Madame Alya COPPEE,

Titulaires de la totalité des actions de la Société et seuls associés de la société A PUBLISHER,

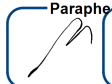
Ont pris, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du code de commerce et de l'article 16 des statuts, les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Yves BOUGON de ses fonctions de Directeur Général de la Société
- Pouvoir

Le présent acte sous signature privée, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un exemplaire des présentes est remis à la Présidence, qui le reconnaît.

Parapher Ici :

DS Paraph Paraph
  

PREMIERE DECISION – PRISE D’ACTE DE LA DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Yves BOUGON de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec prise d’effet au 1^{er} mars 2024.

La collectivité des associés lui donne quitus de ses fonctions de Directeur Général et décide de ne pas procéder à son remplacement.

DEUXIEME DECISION – POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

La collectivité des associés délègue tous pouvoirs à la SELAS OPTTEAM AVOCAT, prise en la personne de Maître Basile MERY-LARROCHE, Avocats au Barreau de BORDEAUX, demeurant 6, rue Sainte Colombe – 33000 BORDEAUX à l’effet d’accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu’il appartiendra.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un exemplaire des présentes est remis à la Présidence, qui le reconnaît.

TROISIEME DECISION – SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Associés conviennent de signer électroniquement le présent acte conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l’intermédiaire du prestataire DocuSign qui assurera la sécurité et l’intégrité des copies numériques du présent acte conformément aux lois et règlements relatifs à la signature électronique qualifiée.

Chaque associé s’engage à prendre toutes les mesures appropriées pour s’assurer que la signature électronique du présent acte est effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chaque associé reconnaît et accepte que la signature du présent acte par le biais du procédé électronique susmentionné est effectuée en pleine connaissance de la technologie mise en œuvre, des conditions d’utilisation y afférentes et des lois et réglementations relatives à la signature électronique et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement à toute réclamation ou action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit procédé de signature électronique ou à la preuve de son intention de conclure le présent acte à cet égard.

Les Parties acceptent de désigner PARIS (France) comme lieu de signature de la présente décision unanime.

Signature en page suivante

Fait à PARIS
Le 1^{er} mars 2024

Monsieur Paul-Evence COPPEE

DocuSigned by:

EE25FC90377A4D4...

Monsieur Guillaume COPPEE

DocuSigned by:

5D0F5D604B61413...

Madame Alya COPPEE

Signé par :

C01993AA96FB410...

Parapher Ici :

DS


Paraphe


Paraphe
